

COMMISSIONS D’AFFECTATION ET D’AJUSTEMENT
T^{ALE} GENERALE, T^{ALE} TECHNOLOGIQUE
& T^{ALE} PROFESSIONNELLE

32

Décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 relatif à la préparation aux examens des voies GT et PRO des lycées et à la délivrance du baccalauréat, note académique du 16 mai 2018, relative au suivi des élèves ajournés au baccalauréat.



Le redoublement de la classe de terminale dans la même série et dans le lycée d’origine est de droit.
Chaque établissement à l’obligation d’accueillir ses élèves montants et redoublants.

OBJECTIF

Affecter en terminale générale, technologique ou professionnelle les élèves emménageant ou souhaitant un changement d’établissement, dans le cadre d’une **montée pédagogique** ou d’un **redoublement**. L’affectation prend en compte : la série du baccalauréat préparée pour la voie GT, la spécialité du diplôme préparé pour la voie pro, et autant que possible, la zone de résidence de l’élève.

Les élèves non affectés suite aux commissions d’affectation sont traités en commissions d’ajustement.

PUBLIC CONCERNE

- Elèves ayant échoué au baccalauréat et demandant un changement d’établissement
- Elèves emménageant ou en « retour secteur » sortant de première ou de terminale

PROCEDURE AU NIVEAU DE L’ETABLISSEMENT D’ORIGINE

Transmission des dossiers

- Envoi à la DIVEL/DESCO du département sollicité en **vœu 1**, des dossiers des élèves concernés.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L’ETABLISSEMENT D’ACCUEIL

Avant chaque commission

- Transmet à la DIVEL/DESCO de son département le nombre de places vacantes en T^{ale} GT et T^{ale} pro à l’issue des inscriptions des élèves.

Après chaque commission

- Contacte par téléphone les élèves affectés dans l’établissement.

RESULTATS

- Transmission par la DIVEL/DESCO des résultats aux établissements d’origine, aux CIO et des notifications d’affectation aux représentants légaux.
- Les élèves non affectés doivent impérativement se présenter dans leur établissement d’origine le jour de la rentrée.

Particularité Seine-Saint-Denis

- Visualisation des résultats via l’espace métiers : <http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr/orientation-affectations>.

CALENDRIER DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES

SEINE-ET-MARNE

77

T ^{ALE} GT/ PRO	RETOUR PLACES VACANTES		DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DE LA COMMISSION
	DATE LIMITE	COURRIEL		
Affectation	11 juillet	affectations77@ac-creteil.fr Copie à : ce.77iio@ac-creteil.fr	10 juillet	12 juillet
Ajustement	28 août 12h		19 juillet	29 août

SEINE-SAINT-DENIS

93

T ^{ALE} GT	RETOUR PLACES VACANTES		DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DE LA COMMISSION
	DATE LIMITE	COURRIEL		
Affectation	Places vacantes recensées en commission		10 juillet	12 juillet
Ajustement			04 septembre (16h)	06 septembre
Ajustement	18 septembre	ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	Saisie d'un ES dans parcours en ligne	19 et 20 septembre
	02 octobre			03 et 04 octobre

T ^{ALE} PRO	RETOUR PLACES VACANTES		DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DE LA COMMISSION
	DATE LIMITE	COURRIEL		
Affectation	12 juillet	ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr	12 juillet	23 août
Ajustement	18 septembre		Saisie d'un ES dans parcours en ligne	19 et 20 septembre
	02 octobre	03 et 04 octobre		

VAL-DE-MARNE

94

T ^{ALE} GT/ PRO	RETOUR PLACES VACANTES		DATE LIMITE DEPOT DES DOSSIERS	DATE DE LA COMMISSION
	DATE LIMITE	COURRIEL		
Affectation	11 juillet	ce.94desecc@ac-creteil.fr	10 juillet	12 juillet
Ajustement	28 août 12h		19 juillet	29 août